



**Direction du
Service du Grand Conseil**

Vade-mecum

Les trois brochures présentées aujourd'hui répondent à une demande exprimée, depuis un certain temps déjà, par des députés qui souhaitent disposer d'un manuel exposant les différents aspects de l'activité parlementaire. Ce *Vademecum* est divisé en trois cahiers :

- une introduction générale au fonctionnement du Grand Conseil;
- une partie plus spécifique sur la fonction de député;
- un dernier cahier, enfin, est consacré aux règles générales relatives aux commissions.

C'est la première fois que le Grand Conseil de la République et canton de Genève publie un tel document. La Bibliothèque publique et universitaire conserve un *Manuel du député au Grand Conseil* publié en 1847 et réunissant dans le même volume la Constitution genevoise, l'acte d'union de Genève à la Confédération, le pacte fédéral de 1815 et le règlement du Grand Conseil d'alors.

Ce *Vade-mecum* poursuit avant tout un objectif pratique : offrir des informations utiles à l'exercice du mandat de député sous une forme synthétique. Ainsi, la mise en page et l'organisation de la matière devraient faciliter la recherche de renseignements. De même, les procédures de traitement des objets sont exposées à la fois par du texte et par des schémas.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de substituer ces brochures à la Loi portant règlement du Grand Conseil ou à la Constitution, qui régissent l'activité du parlement. Elles devraient plutôt servir, sur la base des textes législatifs, à fixer la pratique et les règles implicites qui se sont développées au fil du temps. En somme, ces brochures voudraient être une sorte d'aide-mémoire.

Si les députés, nouveaux et anciens, sont les premiers destinataires de cette publication, nous l'avons aussi pensée pour tous ceux qui suivent les travaux du Grand Conseil : collaborateurs de l'administration, personnes intéressées par la vie politique et bien sûr les journalistes de la presse parlementaire...



Statistiques sur la représentation des femmes au Grand Conseil de 1961 à 2005

L'élection au Grand Conseil de ce mois d'octobre sera la douzième à laquelle des femmes pourront prendre part. C'est en effet en octobre 1961 que les premières femmes ont été élues députées en vertu d'une loi adoptée le 6 mars 1960 par le corps électoral genevois.

Après 44 ans de présence au Grand Conseil, l'inégalité entre les sexes au Parlement fait encore l'objet de débats au sein des partis comme dans l'opinion publique. La possibilité d'imposer des quotas est ainsi régulièrement discutée. Par ailleurs, les visiteurs - délégations étrangères ou écoliers - posent presque systématiquement la question de la représentation féminine au Grand Conseil. Le nombre de femmes parmi les députés fait partie désormais de la fiche d'identité d'un parlement.

C'est dans ce contexte que la direction du service du Grand Conseil a fait effectuer une série de statistiques rétrospectives sur la présence des femmes après les onze élections législatives entre 1961 à 2001. Il ne s'agit évidemment pas de présenter un classement des partis ou de susciter une compétition dont l'enjeu serait le nombre de femmes élues. L'objectif est plus modeste : fournir aux personnes intéressées des données de base sur la représentation des femmes au Parlement.

Les données récoltées sont encore très sommaires : onze mesures seulement ne permettent en effet pas de savoir si les différentes variables agissent les unes sur les autres et dans quelle proportion. Aucun test de corrélation entre le nombre de candidates et le nombre de députées n'a par exemple été effectué.

Sur la base des chiffres dont nous disposons, il est cependant possible de faire quelques constats :

- Après avoir augmenté de façon continue de 1961 à 1993, la part des femmes parmi les 100 députés a fortement diminué (- 12%) en 1997 et surtout en 2001. En 2001, la part des femmes élues était environ identique à celle enregistrée 20 ans auparavant.
- Le nombre de femmes candidates sur les listes ayant obtenu des sièges a fortement crû entre 1973 et 1989. Il s'est stabilisé autour de 30% de candidates à partir de 1993.
- Les chiffres les plus intéressants sont probablement ceux relatifs à la présence des femmes au Bureau et à la présidence. En ce qui concerne la présidence par exemple, on peut indiquer que, entre 1961 à 2004, le Grand Conseil a eu 44 présidents ou présidentes, parmi lesquels 9 femmes (20% environ). Huit de ces neuf présidentes ont accédé à la charge durant la seconde moitié de la période, soit entre 1983-2004. Une d'entre elles, la socialiste Emma Kammacher, a accédé à la charge dans la première moitié.